

צ'רפת ית

צעדים ראשונים



הופק על ידי
גף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
רח' הלל 15, ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים

Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
Section française
15 rue Hillel, Jérusalem 94581
Tous Droits Réservés ©

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il

עיצוב: סטודיו הראל

Intégration: Premiers Pas



FRANÇAIS

צעדים ראשונים



Intégration: Premiers Pas

*Nos plus vifs remerciements à Mme Simone Amzallag, du
Desk français de l'Agence juive, pour sa collaboration à
l'élaboration de cette brochure.*

Ministère de l'Intégration
Département des publications
Directrice du département: **Ida Ben Chirit**

Section française
Rédactrice en chef: **Carole Dana-Picard**
Enquête (en hébreu): **Eva Madmon**
Traduction et mise à jour: **Carole Dana-Picard**

Jérusalem 2002
Numéro de catalogue: 09-139 02010

SOMMAIRE:

Voeux de bienvenue!	4	ברוכים הבאים!
A l'aéroport	5	בנמל התעופה בן גוריון
Liste des premières démarches à effectuer		צעדים ראשונים
- Ouverture d'un compte bancaire	8	פתיחת חשבון בנק
- Entretien avec le (la) coordinateur (trice) du ministère de l'Intégration	9	פגישה ראשונה עם רכז/ת קליטה
- Inscription à la Caisse-maladie, <i>Koupat Holim</i> et à l'assurance-maladie, <i>bitouah briout</i>	10	ביטוח בריאות ורישום לקופת חולים
- Inscription à l'oulpan	11	אולפן
- Obtention de la carte d'identité, <i>téoudat zéout</i>	12	תעודת זהות
- Inscription au bureau de l'emploi <i>lishkat a taassouka</i>	13	לשכת התעסוקה
- Aide au logement <i>Sioua lé skhar dira</i>	14	שכר דירה
- Inscription à l'Assurance Nationale, <i>Bitouah Léoumi</i>	15	קיצבת ילדים מהמוסד לביטוח לאומי
Perception des allocations familiales		
- Inscription au centre de médecine familiale, <i>tahana la em véla yéled</i> pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 4 ans	16	התחנה לבריאות המשפחה
- Inscription des enfants (à la pouponnière, maon, au jardin d'enfants, à l'école...)	17	רישום ילדים למוסדות חינוך
L'Unifan	17	התאחדות עולי צרפת
L'Office des Etudiants	18	מינהל הסטודנטים
N'oubliez pas de...	19	חשוב לזכור
Adresses utiles	21	כתובות וטלפונים



Chers immigrants,
bienvenue en Israël! *broukhim a-baïm lé Israël!*

Cette brochure a pour but de vous donner une information de base sur les premières démarches à effectuer dans les premiers jours ou premières semaines qui suivent votre arrivée dans le pays.

Pour de plus amples informations veuillez consulter nos brochures de base comme: «le guide de l'alya», «le guide des oulpanim» et bien d'autres, voir liste en fin de brochure.

Tous nos vœux de réussite et de bonne intégration vous accompagnent!
Bé hatslakha!

Le panier d'intégration ou *sal klita* avait été attribué initialement aux olim de France et uniquement pour l'année 2002, une récente décision gouvernementale a décidé d'attribuer le *sal klita* dès le 1.12.2002 et pour une durée illimitée à tout immigrant arrivé dans le pays à partir de cette date et quel que soit son pays d'origine (à condition de répondre aux critères d'attribution du *sal klita*).

Les informations contenues dans cette brochure se basent sur des données fournies par diverses sources officielles. Ces données sont susceptibles d'être modifiées.

En cas de non conformité entre les données publiées ici et les renseignements officiels fournis lors de vos démarches, seuls ces derniers ont force de loi.



A l'aéroport Ben Gourion



Si vous êtes entré en Israël avec le statut de nouvel immigrant, *olé hadash*, vous serez accueilli à l'entrée de l'aéroport par un(e) volontaire de l'Unifan (Union des olim de France et d'Afrique du Nord), il (elle) vous accompagnera au contrôle des passeports, puis vous le (la) suivrez au terminal du ministère de l'Intégration, situé en haut à gauche de la sortie du contrôle des frontières. C'est là que commence tout le processus de votre intégration.



Liste des documents remis par le ministère:

1. Vous recevrez tout d'abord une carte avec votre **numéro d'identité**. Vous venez d'être enregistré sur les listes de l'Etat civil. Cette carte fera office de **carte d'identité** provisoire durant les premières semaines. Vous ferez plus tard la demande de la carte d'identité permanente, *téoudat zéout*, en vous rendant à l'un des bureaux du ministère de l'Intérieur. Cf plus avant dans la brochure.



2. On vous remettra également votre **carte d'immigrant, téoudat olé**. Elle sera à présenter pour toute demande d'aide, qui si elle est accordée, sera consignée dans la carte.

Important: Veuillez vérifier que toutes les informations inscrites sur la carte sont exactes (âge des parents et des enfants, prénoms...). Les enfants de moins de 25 ans figurent dans la *téoudat olé* des parents. Les enfants de plus de 25 ans auront droit à une carte d'immigrant individuelle.

Le *olé* monté seul âgé de 17 à 25 ans, arrivé plus d'un an avant ou après (365 jours) ses parents, aura droit à une carte d'immigrant.



3. Si vous êtes bénéficiaire du **panier d'intégration, sal klita**, vous recevrez une **somme d'argent en liquide dont le montant est fonction de la composition de la famille (nbre d'enfants..)**, afin de faire face à vos premières dépenses ménagères. Vous sera également remis un «**engagement**» de **virement bancaire donnant droit à une certaine somme d'argent** qui sera versée à votre compte bancaire. **Il vous faudra donc ouvrir un compte courant** à la banque de votre choix et en fournir les coordonnées au ministère de l'Intégration.



Attention !

Les 7 autres versements mensuels du *sal klita* se feront pas virement bancaire directement sur votre nouveau compte.

Veillez consulter notre brochure «panier d'intégration, sal klita», à votre disposition au bureau du ministère à l'aéroport même, où à l'un des bureaux du ministère de l'Intégration proche de votre domicile

4. Vous recevrez **un imprimé de prise en charge pour l'assurance médicale** gratuite accordée pendant les 6 premiers mois de l'alya, il ne prendra effet qu'après **vous être inscrit à la poste**.

Cf. chapitre de la brochure: Inscription à la Caisse-maladie et à l'Assurance médicale

5. Enfin le dernier document remis sera sous forme d'un bon pour un transport gratuit de l'aéroport à votre premier lieu de résidence.

Bagages et douane

Durant ces formalités vos bagages sont arrivés. Après les avoir récupérés, il vous faut passer la douane.



Vous venez d'un pays pour lequel n'est pas attribuée d'allocation douane (dont la France)



- Si vous n'avez rien à déclarer vous emprunterez **la ligne verte**. Si vous transportez de l'électro-ménager d'une valeur de **plus de 200 dollars**, vous devez les déclarer et passer la **ligne rouge**.

Certains appareils comme un caméscope, une télévision, un ordinateur ... seront pour vous, nouvel immigrant, exempts de taxes douanières et inscrits sur votre carte d'immigrant. (à raison d'un appareil par *téoudat olé*).

Vous venez d'un pays pour lequel l'allocation douane est attribuée, (comme dans les pays d' Afrique du Nord).

- Si vous n'avez rien à déclarer empruntez la **ligne verte**. Si vous transportez de l'électro-ménager d'une valeur de **plus de 75 dollars**, vous devez les déclarer et passer la **ligne rouge**.

Attention! Si vous êtes pris en train de passer la ligne verte sans avoir déclaré des articles sujets au contrôle des douanes, vous serez astreint à payer les taxes douanières et une amende!



La sortie –le taxi

Vous pouvez maintenant utiliser votre bon pour un transport gratuit, vous le remettrez au chauffeur qui vous conduira à votre domicile. A vous de charger et décharger les bagages. **Notez bien que les bagages sont limités à 3 par personne. Chaque bagage en plus sera transporté à vos frais.**



Les premiers pas



Ouverture d'un compte

Dès votre arrivée, et vu le nombre de banques que compte notre si petit pays, vous n'aurez que l'embarras du choix pour en élire une et y ouvrir un compte.

Faites vous aider par les conseils d'amis ou de la famille pour savoir quelle est la banque qui répondra le mieux à vos besoins.

Le choix de la banque accompli, muni de votre **carte d'immigrant, téoudat olé, de votre numéro d'identité, et de votre passeport vous ouvrirez un compte courant, over va chav**. Si vous êtes bénéficiaire du *sal klita*, vous montrerez à l'employé de la banque «l'engagement» de virement bancaire que l'on vous a remis à l'aéroport et pourrez ainsi percevoir l'argent.

Vous ouvrirez également un **compte en devises étrangères spécial pour nouveaux immigrants, matak h pikadon olé**, afin d'y déposer les éventuelles devises que vous transportées. Ce compte sera exempt d'impôts sur les intérêts pendant 20 ans.

Dans pratiquement chaque banque vous trouverez au moins une personne parlant français, profitez-en pour vous faire expliquer les taux d'intérêts annuels dont vous bénéficierez en bloquant vos devises étrangères.



Ne pas oublier que l'ouverture d'un compte joint nécessite la présence des 2 conjoints à la banque pour dépôt de signature.





Première visite au bureau du ministère de l'intégration, rencontre avec le(a) coordinateur(trice), *rakaz, rakezet*.

Dès l'ouverture du compte effectué il vous faudra en avertir le (la) coordinateur(trice) *rakaz, rakezet* du bureau du ministère de l'Intégration de votre ville, transmettez-lui les coordonnées de votre compte bancaire: nom et adresse de la banque, et n° du compte.



Les 7 versements du *sal klita* s'effectueront directement par virement bancaire sur votre compte.

Connue également sous le nom de conseiller(ère) en intégration, yoet(sète), cet(te) employé(e) du ministère servira de lien entre l'Administration (avec un grand A) et vous, pour vous **aider** à faire valoir vos droits de nouvel immigrant et vous **guider** dans les démarches suivantes:

- Inscription à l'oulpan
- Inscription à l'assurance maladie et la Caisse-maladie
- Conseils pour l'inscription des enfants (pouponnière, jardin d'enfants, école, lycée...)
- Aide à l'obtention d'une réduction pour le jardin d'enfants ou l'école
- Aide pour l'obtention de cours de soutien aux enfants scolarisés (*shiouré ezer*)
- Conseils pour l'obtention après l'oulpan du complément aux revenus insuffisants. Les démarches seront à faire auprès du bureau de l'emploi du ministère du Travail, *lishkat a taassouka*.

Attention! Les démarches à effectuer vous incombent, le (la) coordinateur(trice) étant là uniquement à titre de conseiller(ère).



Ne pas oublier de vous munir de votre carte d'immigrant, téoudat olé à chacune de vos visites aux bureaux du ministère de l'intégration, ou dans d'autres administrations.



Inscription à l'assurance-maladie et à la caisse-maladie

Rappelez-vous, à l'aéroport au bureau du ministère l'un des documents qui vous a été remis était un **imprimé de prise en charge, afnaya pour 6 mois** d'assurance-maladie gratuite. Elle



est octroyée aux nouveaux immigrants qui ne travaillent pas. Muni de ce document, et de votre carte d'immigrant vous devez vous rendre à l'un des **bureaux de poste proche de votre domicile**.

Vous indiquerez à l'employé de la poste à quelle caisse-maladie vous désirez vous inscrire.

En Israël on compte 4 Caisses-maladie, *koupot holim*: La Klalit, la Léoumit, la Maccabi et la Méhouhédet.

Cf. notre brochure « Les services médicaux »

L'inscription est payante pour chaque adulte de la famille de plus de 18 ans. Les enfants de moins de 18 ans seront inscrits avec leurs parents.

Vous devrez apposer votre signature sur l'imprimé d'inscription à l'assurance maladie sur lequel figurera le nom de la Caisse-maladie choisie.

L'employé vous remettra une photocopie de cet imprimé.

Important!

Votre assurance-maladie n'entrera en vigueur **qu'après votre inscription à la poste**, ne négligez pas de le faire rapidement afin d'être médicalement couvert.



Vous vous rendez par la suite au **bureau de la Caisse-maladie choisie** avec la photocopie de l'imprimé qui vous a été remis à la poste ainsi que votre *téoudat olé*.

Chacun des membres de la famille recevra par la poste une **carte magnétique de membre** de la Caisse. Si vous le désirez vous pourrez également vous inscrire (moyennant paiement) à une assurance complémentaire, *bitouah mashlim*, de la caisse, vous donnant droit à une couverture médicale plus large. Renseignez-vous auprès de votre caisse.

Vous ne pourrez changer de *koupat holim* qu'après **une année** passée dans la première caisse.

Pour plus de détails: Consultez notre dépliant sur l'inscription à l'Assurance-maladie, et notre brochure «les services médicaux».



Inscription à un oulpan d'hébreu

Il est important de s'inscrire à l'oulpan dès votre arrivée.

Pour vous aider dans la recherche d'un oulpan proche de votre domicile faites vous conseiller par la *rakezet klita*, qui vous fournira la liste des oulpanim agréée par le ministère de l'Intégration. Après vous être inscrit à un oulpan, vous retournerez à nouveau au bureau du (de la) *rakaz(et)* muni de l'**imprimé d'inscription dûment signé** par les services administratifs de l'oulpan



Attention! le (la) *rakaz(et)* ne peut vous garantir l'inscription à l'oulpan que vous avez spécifiquement demandé, à la date où vous l'avez demandé.

L'inscription est liée au nombre de places disponibles, et dépend des sessions d'ouverture de l'oulpan.



Pour les nouveaux immigrants bénéficiant du *sal klita*, l'allocation liée à la fréquentation de l'oulpan est incluse dans le panier d'intégration, *sal klita*.



Pour les nouveaux immigrants ne bénéficiant pas du *sal klita* (c'est à dire arrivés en Israël avant le 1/12/2002 et d'un pays pour lequel le *sal klita* n'était pas attribué à la date de votre *alya*), l'allocation de subsistance, *aftahat akhnassa*, est liée à la fréquentation de l'oulpan. Vous devrez fournir chaque mois à la *rakezet* la feuille mensuelle de présence à l'oulpan, *douhar nohékhout*.

Chaque absence non justifiée réduira le montant de l'allocation. L'allocation de subsistance vous sera versée directement sur votre compte durant les **5 mois que dure l'oulpan, à condition de l'effectuer et de le terminer dans les 12 premiers mois de l'alya**. Dans le cas où votre oulpan serait loin de votre domicile, vous aurez droit à un **remboursement des frais de transport**.

Le droit à un oulpan gratuit (sans allocation) s'étend aux 18 mois maximum après la date d'alya.

Si vous êtes étudiant, l'inscription à un oulpan universitaire se fait par l'intermédiaire de l'Office des étudiants, *minhal a studentim*, du ministère de l'Intégration.

Pour plus de renseignements concernant la liste et l'emplacement des oulpanim veuillez consulter notre brochure en français: «Guide des oulpanim».





Demande de carte d'identité permanente, *téoudat zéout*, auprès du ministère de l'Intérieur, *misrad ha pnim*.

Lors de votre arrivée en Israël au bureau du ministère de l'Intégration de l'aéroport vous avez été immatriculé et inscrit au registre d'Etat civil. Il vous a été remis un certificat d'identité provisoire (comportant votre n° d'immatriculation) provenant du ministère de l'Intérieur, *misrad a pnim*.

Vous devez maintenant vous rendre au ministère de l'Intérieur afin de déposer une demande de **carte d'identité définitive**, la ***téoudat zéout***.

Munissez-vous des documents suivants:

- Acte de naissance
- Carte d'immigrant, *téoudat olé*
- Imprimé d'identité provisoire
- Certificat de judéité ou, certificat de mariage religieux, *ketouba* (la vôtre, ou si vous êtes célibataire celle de vos parents), ainsi que le certificat de mariage civil
- Acte de divorce religieux et civil, s'il y a lieu
- Passeports de tous les membres de la famille
- 2 photos d'identité
- de l'argent liquide pour frais de dossier

Important! Tous les documents relatifs à l'Etat-civil français doivent être apostillés (certifiés conformes).

Cette formalité, gratuite, se fait au bureau de la mairie de votre ville d'origine (ne peut se faire en Israël)

Vous recevrez votre carte d'identité au bureau de poste le plus proche de votre domicile dans un délai de 15 jours à 3 semaines qui suivent la demande, elle arrivera avec accusé de réception et vous serez le seul à pouvoir la retirer.



Se renseigner par téléphone au bureau du ministère de l'Intérieur de votre ville pour de plus amples détails (notamment la somme à payer).

**Sachez que : le citoyen israélien est tenu de porter en permanence sur lui sa carte d'identité.
En Israël, dès l'âge de 16 ans il est possible de détenir une carte d'identité.**



Inscription au bureau de l'emploi

Ces lignes concernent uniquement les personnes ne recevant pas le *sal klita*, et n'effectuant pas l'oulpan dès leur arrivée dans le pays.



Si vous êtes dans ce cas et que pour une raison ou une autre vous ne voulez pas vous inscrire dans les premiers mois de votre arrivée à l'oulpan, vous devez vous inscrire au bureau de l'emploi du ministère du Travail, *liskat ha-avoda shel misrad ha-avoda*.

Il vous faudra pointer toutes les semaines pour recevoir l'allocation chômage, *dmei avtala*, si un emploi vous est proposé vous serez dans l'obligation de l'accepter sous peine d'annulation de la l'allocation. des emplois.

Pour les personnes effectuant l'oulpan (qu'elles reçoivent ou non le *sal klita*) cette démarche est à faire à la fin de l'oulpan.



Demande d'aide au loyer

Si vous faites partie des nouveaux immigrants bénéficiant du **panier d'intégration, *sal klita***, vous ne recevrez l'aide au logement qu'à partir du 13ème mois qui suit l'alya.



Si vous ne recevez pas le *sal klita* (vous êtes montés en Israël avant le 1.12.2002 d'un pays pour lequel le *sal klita* n'était pas attribué à la date de votre *alya*) vous devrez vous rendre au plus tôt, à une banque de prêt, *bank lé mashkentaot*, qui attribue l'aide au loyer. Ayez soin d'emporter avec vous la carte d'immigrant et votre contrat de location.



A noter! Si vous logez en centre d'intégration, *mercaz klita*, vous ne pourrez prétendre à l'aide que lorsque vous irez en location privée.

Pour plus de détails consultez notre brochure «le logement».



Inscription au Bitouah Léoumi

Perception des allocations familiales

Si vous avez des enfants, vous êtes en droit de recevoir de la part de l'Assurance Nationale, le *Bitouah Léoumi*, des allocations familiales, *kitsvaot yéladim*.

Cette allocation est attribuée pour chaque enfant de moins de 18 ans.

- **Si vous recevez le panier d'intégration, *sal klita***, vous n'aurez pas de démarche à faire pour l'attribution des allocations familiales qui vous seront directement versées sur votre compte bancaire.
- **Si vous ne recevez pas le panier d'intégration, *sal klita***, il vous faudra vous rendre au bureau de l'Assurance Nationale, *Bitouah léoumi*, muni des documents suivants:
 - la carte d'immigrant, *téoudat olé*
 - la carte d'identité, *téoudat zéout*, ou la carte d'identité provisoire qui vous a été remise à l'aéroport.



- certificat de naissance de chaque enfant, ou le carnet de famille
- un imprimé de la banque sur lequel figure votre n° de compte et le nom de la banque.

Les allocations familiales seront versées directement à votre compte personnel chaque début de mois.

Allocation à l'enfant invalide, *guimla lé-yéled nékhé*
Si vous avez un enfant handicapé, vérifiez auprès du *Bitouah Léoumi* s'il a droit à une allocation mensuelle. Cette allocation est fonction du pourcentage d'invalidité fixé par le *Bitouah Léoumi*. La somme attribuée peut varier entre 30% et 120% de l'allocation invalidité maximale suivant le degré d'invalidité de l'enfant.

Pour de plus amples détails sur les conditions d'attribution de cette allocation veuillez consulter la brochure publiée par nos services au Département des publications intitulée «Le Bitouah Léoumi».



Demande de bourse d'études pour les familles mono-parentales

Le parent unique recevant les allocations familiales du Bitouah Léoumi peut faire, une fois par an lors de la rentrée scolaire, une demande de bourse d'études, *maanak limoudim* (du Bitouah Léoumi) pour son ou ses enfants âgés de 6 à 14 ans. Cette bourse a pour but d'aider le parent unique à faire face aux frais de scolarité.

Pour plus de détails sur la bourse d'études, adressez-vous au bureau du Bitouah Léoumi de votre ville.





Inscription au centre de médecine familiale pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 4 ans, *tahanat a briout la em vé la yéled.*

Si vous attendez un heureux évènement ou (et) si vous êtes parent d'un (ou plusieurs) enfants de moins de 4 ans, vous êtes tenu de vous inscrire au centre de médecine familiale le plus proche de votre domicile.

Munissez-vous des documents suivants:

- carte d'identité (ou carte d'identité provisoire)
- certificats de naissance de(s) l'enfant(s)
- carnet(s) de santé de(s) enfant(s) où figure les dates des vaccins effectués
- si vous avez commencé votre grossesse en France: les échographies effectuées, ou tout autre acte médical (analyses...) effectué avant votre arrivée en Israël.



Inscription des enfants (à la pouponnière, au jardin d'enfants, à l'école primaire ou secondaire)

L'inscription se fait généralement au bureau du département de l'éducation de la mairie de votre ville.

Munissez-vous des documents suivants:

- la carte d'immigrant, *téoudat olé*, mentionnant votre adresse actuelle
- le contrat de location de votre appartement, ou le contrat d'achat
- la carte d'identité (provisoire ou définitive) des 2 parents
- le certificat de naissance de chacun des enfants que vous désirez inscrire
- la traduction du dernier carnet de notes de l'enfant (ou des enfants)



D'autres documents peuvent vous être exigés. Afin de vérifier que vous êtes bien en possession des documents demandés, téléphonez avant votre visite au bureau du département de l'éducation de votre mairie.

Si vous avez des enfants âgés de 3 mois à 2 ans, vous pouvez les inscrire dans une des pouponnières proche de votre domicile et convenant à votre courant de pratique religieuse. Citons celles de Naamat (laïc) de la Wizo (traditionnaliste) ou de Emouna (religieux).

Lors de l'inscription à l'école, les enfants seront scolarisés dans une des écoles du quartier où vous résidez (école gouvernementale laïque ou religieuse, *mamlakhti* ou *mamlahti dati*), si l'école ne vous convient pas vous pourrez toujours inscrire vos enfants dans l'une des écoles du courant privé ou semi-privé; elles sont payantes.

Pour plus de renseignements sur le système scolaire en Israël nous vous conseillons de lire attentivement la brochure «L'éducation» publiée par nos services, au département des Publications du ministère de l'Intégration.



L'Office des étudiants, *minhal a studentim*

Si vous êtes étudiant et désirez commencer (ou poursuivre) des études supérieures contactez l'Office des étudiants. Cet organisme dépend à la fois du ministère de l'Intégration et du département de l'Agence juive.

Il est responsable de la prise en charge des étudiants nouveaux immigrants pour le financement des études (jusqu'à 3 ans), assure un service de conseil et d'orientation sur les possibilités d'études en Israël, finance des cours de soutien, organise des activités sociales et culturelles, offre une assistance psychologique et peut octroyer des prêts pour étudiants en difficulté.



Pour pouvoir bénéficier de tous ces services il faut répondre aux critères d'admission de l'Office. Pour en savoir plus sur l'Office des étudiants consulter notre brochure » Guide de l'enseignement supérieur ».



L'UNIFAN



L'Union Nationale des Olim de France et d'Afrique du Nord est une association qui regroupe les nouveaux immigrants francophones vivant en Israël. Cet organisme dispense aux olim conseils et aide à l'intégration. Travaillant de conjoint avec les mairies de toutes les villes où elle possède une antenne, cette association peut vous aider dans plus d'un domaine (emploi, logement, colonies de vacances pour enfants, prêts, aide aux étudiants vivant seuls, etc...)

Voir adresses utiles

L'Unifan a mise en place, en collaboration avec l'Agence juive et le ministère de l'Intégration, une ligne de soutien:

S.O.S. écoute francophone «des mots pour des maux»

N° vert gratuit 1 800 2000 60

fonctionnant du dim au jeudi de 9h à 12h et de 19h à 22h

N'oubliez pas de...

Durant ces deux premiers mois de votre intégration vous avez effectué presque toutes les démarches administratives, mais il vous en reste encore quelques unes:

- Lorsque vous terminerez votre oulpan et après avoir commencé à travailler n'oubliez pas de vous rendre au **bureau des impôts, mass akhnassa** pour demander que soient pris en compte les points de dégrèvements auxquels vous avez droit en tant qu'immigrant (durant les trois premières années de votre alya).

Pour plus de détails consulter notre brochure «l'emploi»

- Rendez-vous au bureau de la **mairie, yria** de votre ville afin de recevoir la réduction à laquelle vous avez droit **dans la**



première année de votre alya pour les impôts locaux, *arnona*.

- Vous ne pouvez circuler avec le **permis de conduire** de votre pays d'origine que pendant les **3 premiers mois de votre alya**. Procédez au changement de votre ancien permis de conduire contre un permis de conduire israélien en vous adressant au bureau des permis de conduire, *misrad a richouye*, du ministère des transports. Vous serez soumis à une petite épreuve de conduite. Vous devrez également passer un examen de la vue chez un optométriste habilité par le ministère des transports à faire passer cet examen. Pour plus de détails consulter notre «Guide de l'alya».
- Déposer une demande de passeport israélien à l'un des bureaux du ministère de l'Intérieur.
- Rendez-vous **au bureau de recrutement, *liskat ha-guious***, de votre ville dans les 6 mois qui suivent votre arrivée dans le pays. Votre âge, profil et situation de famille seront pris en compte. (les jeunes filles montées en Israël après l'âge de 18 ans et les femmes mariées sont dispensées de service). **Vous ne serez pas incorporé** (si vous avez l'âge et le profil requis), **durant la première année de votre alya**.
- Si vous avez de graves problèmes financiers ou des problèmes de santé mettez vous en contact avec **une assistante sociale, *ovédet socialite*, de la mairie de votre ville**.



Pour de plus amples détails sur les démarches à effectuer n'hésitez pas à consulter le (la) *racaz(et)* du bureau du ministère de l'Intégration.

Nous vous conseillons fortement de lire les brochures gratuites (dont «le guide de l'alya») éditées par notre département des publications du ministère de l'Intégration

En espérant que cette brochure vous soit venue en aide dans les premiers pas de votre intégration, recevez tous nos vœux de pleine réussite en Israël !



Adresses utiles



Fax:

Tel:

Numéros d'urgence

Police	100
Maguen David Adom	101
Pompiers	102
Santé mentale, n° de secours	1201
Violence familiale	1-800-220000
Viol et agression sexuelle	1202
Numéro régional	106

Ministère de l'Intégration

Siège du ministère

Hakyria, Cité Ben Gourion 02-675 26 11
2 rue Kaplan, Bat 2
Jérusalem 91950

Site internet: www.moia.gov.il

e-mail: info@moia.gov.il

• Dépt. des publications (section française)

15 rue Hillel, Jérusalem 94581 Tel/Fax 02-624 15 85

• Les différentes divisions du ministère

Bureau central

15 rue Hillel, Jérusalem 94581 02-621 45 55

Bureaux locaux: Ashkelon, Beit-Shemesh

Kyriat Gat, Kyriat Malakhi

Division Tel-Aviv du ministère

Bureau central

6 rue Malkat Esther, Tel-Aviv 64398 03-520 91 33

Bureaux locaux: Bat Yam-Holon, Ashdod, 03-520 91 13



Fax:

Tel:

Division centre ,mercaz, du ministère

Bureau central

5 rue ha Tééna, Kfar Saba

09-775 28 00

Bureaux locaux: Natanya, Pétah Tikva,
Ramlé-Lod, Hadéra, région du Sharon

Division Nord du ministère

Bureau central

15 rue Palyam, Haïfa 33095

04-863 11 11

Bureaux locaux: Tibériade, Carmiel,
Nazareth, Région du Golfe, Maalot,
Migdal Haémek, Naharia, Shlomi,
Afula, Kyriat Shmona, Safed, Névé Carmel

Division Sud du ministère

Bureau central

Beit Oshira, 31 rue Zalman Shazar
Beersheva 84105

08-626 1é 14

Bureaux locaux: Eilat, Arad, Dimona, Sdérot,
Yérouham, Nétivot, Ofakim, Mitspé Ramon.

• **Office des étudiants, *Minhal ha Stoudentim***

Bureau central

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

02-621 45 55

Bureaux régionaux

6 rue Malkat Esther
Tel-Aviv 64398

03-529 08 35

03-527 59 40

15 rue Palyam
Haïfa 68114

04-628 13 23

04-868 13 22

31 rue Shazar
Beersheva 84105

08-623 88 10

08-626 12 16



Fax:

Tel:

• **Centre d'intégration des chercheurs**

klita bé mada, misrad a klita

Cité Ben Gourion, Ha kyria
Bat 2, Jérusalem

02-675 26 64

02-675 27 95

Autres départements du ministère

Dépt. Emploi

02-675 26 39

Dépt. Logement

02-675 26 20

Dépt. des Affaires Sociales

02-675 27 44

Dépt. des Oulpanim

02-675 26 33

Dépt. Economie, Investissements

02-675 26 36

Israéliens de retour

02-621 46 60

Commission d'appel
Réclamations

02-675 27 41

02-675 27 65

02-675 27 66

02-675 27 62

Aéroport Ben Gourion

Renseignements

Bynian ha terminal 24h sur 24

03-9712493/8

• **Agence juive Israël**

• **Desk France-Europe**

7 rue Shmouel Hanaguid
Beit Yahalom

02-620 43 07

02-620 43 61

• **Département de l'information**

Meïda vé-shivouk

02-620 25 16

02-620 25 07

• **Information sur l'arrivée des olim**

Aéroport Ben Gourion
Ministère de l'Intégration
24h sur 24

03-971 23 59



Fax:

Tel:

• **Département *oulpan* - *kibbouts***

Agence juive
17 rue Kaplan, Tel-Aviv 64734

03-693 03 33

• **Renseignements, Agence Juive**

8 rue Hamaalot, Jérusalem 94263

02-620 20 85

• **Ministère des Finances, *Misrad ha-otsar*
Douanes, *mékhés***

Bureau central

66 Rue Kanfé Nesharim, Jérusalem

02-654 55 55

42 rue Yafet
Tel-Aviv, Yaffo 68130

03-512 07 77

Aéroport Ben Gourion
Beit Hamékness, Lod

03-971 55 11

3 shaar Hanamal
et 1 derekh Haatsmaout
Haïfa 31102

04-835 48 11

Bynian Oshira,
31 rue Shazar
Beersheva 84894

08-629 33 33

• **Ministère de l'Éducation, *Misrad ha-Hinoukh***

Bureau central

2 rue Dvora ha Nevia
Jérusalem 95104

02-560 22 22

Numéro vert pour les olim

1-800 25 00 25

• **Bureau de recrutement de l'armée, *lichkat a guious***

103 rue Rachi 02-531 51 11 et
Jérusalem 94391

02-500 70 00



Fax:

Tel:

Mahané Tel Hashomer Tel-Aviv 52621	03-530 60 00
12-18 rue Omar Elkayam Haïfa 33093	04-860 07 00
22 rue Yad Vashem Beershéva 84419	08-665 00 60
Bakoum: Tel Hashomer	03-737 67 35

Réclamations

- **Ministère de l'Intégration**
makhlaka lé pniot a tsibour

Bat 2, Hakyria
Jérusalem 91006 02-75 27 65/6

Centres d'informations de l'Agence juive, *mercazé meïda*

Haïfa, Sdérot Haméguinin	04-851 04 01
Tel-Aviv, 33 Melekh George	03-629 06 10
Beersheva, 38 rue Haagana	08-628 85 62
Jérusalem, 8 rue Hamaalot	02-620 22 51/24/17
Kyriat Yam, 14 rue Pinhas Sagar	04-877 16 57
Tibériade, 47 rue Hashomer	04-679 20 41
Ashdod, 1 rue Shavé Tsion	08-856 58 73

- **Assurance Nationale, Bitouah Léoumi**

4 rue Ben Shétah
Jérusalem 95348 02-675 55 55

17 rue Ytshak Sadé
Tel-Aviv 67775 03-625 00 00

47 sdérot Haméguinim
Haïfa 33265 04-854 41 11



Fax: _____ Tel: _____
6 rue Wolfson 08-629 53 11
Beershéva 84896

*Le Bitouah Léoumi compte 39 antennes dans tout le pays et
12 bureaux dans les petites agglomérations.*

Union des olim de France et d'Afrique du Nord (UNIFAN)

Bureau central

Mercaz Admon

9 rue Hamoussahim

Jérusalem 93420

02-679 93 35

02-679 93 34

Bureaux locaux

9 rue Alkalay

Jérusalem 92223

02-563 56 49

02-561 08 88

02-566 78 03

76 rue Ibn Gvirol

Tel-Aviv 61662

03-609 42 30

11 Kikar Haatsmaout

Natanya 42271

09-862 56 94

Beit Haolé, 2 rue Histadrout

Beersheva 84213

08-627 84 59



LISTE DES PUBLICATIONS

Vous désirez recevoir l'une ou quelques unes de ces brochures, veuillez cocher dans la liste suivante celle(s) qui vous intéresse(nt):

Publications de base:

- Guide de l'olé
- Conditions générales de l'emploi
- Guide des oulpanim
- L'Education en Israël
- Les services médicaux
- L'immigrant et le service militaire
- Le Bitouah Léoumi (l'Assurance nationale)
- Le logement
- Le panier d'intégration, *sal klita*, année 2002

II Conditions d'emploi des:

- Juristes
- Infirmières
- Médecins et dentistes
- Enseignants
- Comptables et experts comptables
- Professions du tourisme et de l'hôtellerie

III Publications pour étudiants

- Guide des études supérieures
- Dépliant: Les études supérieures en Israël

IV Périodiques

- Journal "Meida", informations pour olim
- Magazine "Shilouv"

Adressez votre demande à notre section française:

Dépt. des publications 15 rue Hillel, Jérusalem 91130



Cinq minutes de votre temps !

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure?

- A l'aéroport Au ministère de l'Intégration Autre (précisez)

2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5)

1 2 3 4 5

3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure:

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Clarté du texte | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <input type="checkbox"/> Niveau d'explication suffisant | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <input type="checkbox"/> Utilisation pratique | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <input type="checkbox"/> Conception graphique (design) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

Les informations de ce questionnaire serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____ Sexe masculin féminin Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Veuillez adresser ce questionnaire à l'adresse suivante:

Ministère de l'Intégration

Dpt. des publications, section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Ou par fax: 02-624 15 85

Vous pouvez également le déposer dans l'une des boîtes de suggestions mise à la disposition du public au bureau du ministère de l'Intégration le plus proche de votre domicile.

Merci de votre coopération, et tous nos voeux de bonne intégration!

